

# ACIA - Comité d'orientation national de la santé et de la sécurité au travail (CONSST)

Compte rendu de la réunion du 27 janvier 2011  
159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario)  
Pièce 207 (salle de conférence)

## Représentants des employés

### IPFPC

- Tom Wright (coprésident)
- Zeljko Ruzicic
- Eric Jackson

### AFPC

- Bob Kingston (coprésident)
- Denis Sicard
- Marlene O'Neil pour Howard Willems
- John Langs pour Bob Jackson

## Représentants de l'employeur

- Ginette Workman
- Colleen Barnes
- Debbie Cunningham
- JP St-Amand
- Don Love pour Vance McEachern (en avant-midi seulement)
- Mary Brodhead pour Ginette Workman (en après-midi seulement)
- Stephen Norman (préside la réunion en remplacement Vance McEachern)

## Secrétariat

- Vera Pasic
- Jennifer Corley

## Invités

- Andrew R. Davis, CRSP, CHSC, CRM BeeSafe Consulting Inc.

## Absences

- Howard Willems
- Bob Jackson
- Vance McEachern (coprésident)

2. [Signature du compte rendu de la dernière réunion du 20 octobre 2010](#)
  3. [Examen et approbation de l'ordre du jour](#)
  4. [Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 20 octobre 2010](#)
  5. [Points permanents](#)
  6. [Nouveaux points](#)
  7. [Tour de table](#)
- 

## **1. Mot de bienvenue du coprésident**

Stephen Norman souhaite la bienvenue aux membres du Comité ainsi qu'à un nouveau membre, Debbie Cunningham.

## **2. Signature du compte rendu de la dernière réunion du 20 octobre 2010**

## **3. Examen et approbation de l'ordre du jour**

## **4. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 20 octobre 2010**

### **a) Utilisation d'armes à feu dans les abattoirs**

Les membres du CONSST sont informés des établissements qui utilisent des armes à feu, de ceux qui ont décidé de cesser de les utiliser et de ceux qui sont en situation de non-conformité.

**Mesure de suivi :** Colleen Barnes et Debbie Cunningham feront le point à la prochaine réunion sur les établissements qui font l'objet d'un examen.

### **b) Campylobactérie**

Les documents d'analyse du risque professionnel (ARP) des quatre sites ont été intégrés en un seul document; le personnel de l'ACIA de l'établissement de Maple Lodge, en Ontario, examine actuellement l'ébauche du document en question. La date prévue d'achèvement du projet est la fin février.

Il est convenu par les membres du CONSST qu'une fois que le personnel de l'ACIA à l'établissement de Maple Lodge aura terminé l'examen du document d'ARP, celui-ci sera renvoyé aux quatre sites aux fins d'examen définitif par les membres du CONSST et d'approbation par la haute direction.

**Mesure de suivi :** Debbie Cunningham fera le point à ce sujet à la prochaine réunion.

### **c) Menace pour la sécurité (Programme de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail)**

Le Bureau des services de SST de l'Agence a adressé une note de service portant sur le harcèlement et la violence en milieu de travail aux coprésidents du CONSST, aux coprésidents des comités des centres opérationnels, ainsi qu'aux gestionnaires en ressources humaines. Le gestionnaire du Bureau des services de SST de l'Agence agira comme point de liaison et fournira les éclaircissements nécessaires jusqu'à ce que la politique de l'ACIA en matière de prévention du harcèlement soit modifiée.

En vue d'aider les gestionnaires ainsi que les membres du Comité dans les situations de violence en milieu de travail, la documentation pertinente faisant référence à la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* qui porte sur la prévention de la violence dans le lieu de travail a été rassemblée. On pourra se procurer cette documentation auprès du Bureau des services de SST de l'Agence.

La politique sur la prévention de la violence en milieu de travail de l'ACIA a été revue par les membres du CONSST. Les coprésidents du CONSST se chargeront de l'acheminer à la haute direction aux fins d'approbation.

Les Relations de travail et le Bureau des services de SST de l'Agence élaborent actuellement une liste de vérification qui servira aux coprésidents des comités des centres opérationnels.

**Mesure de suivi :** Le Bureau des services de SST de l'Agence fera le point à ce sujet à la prochaine réunion.

#### **d) Troisième édition du Manuel de sécurité en laboratoire**

La troisième édition du Manuel de sécurité en laboratoire sera publiée une fois que la révision du document sera terminée.

**État :** Dossier clos.

#### **e) Plans et priorités du CONSST pour 2010-2011**

Un représentant de BeeSafe Consulting Inc. a été invité à la réunion du CONSST. Il précise que le premier rapport sera terminé au début février et que le rapport définitif sera prêt avant la prochaine réunion.

**Mesure de suivi :** Le Bureau des services de SST de l'Agence fournira le rapport définitif lors de la prochaine réunion.

#### **f) Inspecteur des aliments du bétail - Équipement de protection individuel; Nettoyage des sarraus**

Les travaux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie et d'une norme sur le blanchissage à l'échelle nationale se poursuivent; la mise en œuvre est toujours prévue pour 2011-2012.

La rédaction de la note de service expliquant les mesures à prendre par les employés jusqu'à ce que la stratégie et la norme sur le blanchissage soient en place a été retardée. Il est convenu que l'ébauche de la note de service sera transmise aux coprésidents du CONSST, ainsi qu'aux équipes de gestion, au plus tard à la mi-février (avant qu'elle ne soit distribuée aux comités de santé et sécurité au travail).

**Mesure de suivi :** La Direction générale des opérations rédigera une note de service qu'elle transmettra d'ici la mi-février. (Cette note renfermera les mesures provisoires aux fins d'examen par les coprésidents).

#### **g) Rapport d'enquête de situation comportant des risques de l'ACIA**

Le Bureau des services de SST de l'Agence a présenté une version fusionnée des RHDCC et des RESR de l'ACIA. Les membres ont fait des recommandations sur la nouvelle version. Le Bureau des services de SST de l'Agence révisera le formulaire et le retournera aux coprésidents du CONSST et au réseau de SST aux fins d'examen. Le formulaire révisé de l'ACIA sera transmis à la haute direction aux fins d'approbation, puis affiché sur Merlin.

**État :** Dossier clos.

#### **h) Employés syndiqués agissant à titre de représentants de la direction dans des comités de santé et de sécurité**

On confirme que M. Baker, champion de la gestion intermédiaire, s'adressera aux cadres intermédiaires en février. M. Baker précisera que l'Agence doit désigner des personnes exerçant des fonctions de gestion pour représenter l'employeur aux comités de SST. Le Bureau des services de SST de l'Agence devra être avisé de toute situation où la direction doit déléguer à un employé syndiqué la responsabilité de siéger, à titre de représentant de l'employeur, à des comités de SST. Le Bureau des services de SST de l'Agence examinera ces situations, en collaboration avec les coprésidents du CONSST, le cas échéant.

**Mesure de suivi :** JP St-Amand confirmera aux membres à la prochaine réunion si M. Baker s'est entretenu de la question avec les cadres intermédiaires.

#### **i) Inspection du lieu de travail**

Comme il a déjà été mentionné, il est convenu que les employés de l'ACIA doivent mener des inspections mensuelles des lieux de travail d'un établissement d'une tierce partie, seulement dans les endroits placés sous l'autorité de l'Agence, notamment les postes de travail de l'ACIA et les locaux à bureaux destinés au personnel de l'ACIA. S'il y a des problèmes de sécurité touchant d'autres parties de l'établissement, ils seront adressés par l'inspecteur en chef en avisant la direction de la partie réglementée.

**Mesure de suivi :**

Le Bureau des services de SST de l'Agence enverra d'ici à la mi-février l'ébauche d'un document qui contiendra une orientation claire quant aux endroits que les comités et les représentants devront inspecter selon la structure de gouvernance en matière de SST.

  
[Haut de la page](#)

## **5. Points permanents**

### **a) Programme d'aide aux employés**

Les membres du CONSST examinent le rapport trimestriel couvrant la période du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010. Le résumé exécutif national n'est pas présenté lors de la réunion; on prévoit qu'il le sera au cours de la prochaine réunion. On recommande que le bulletin mensuel *Question d'équilibre* offert par Shepell.fgi soit ajouté à l'ordre du jour des réunions mensuelles des comités de SST et acheminé aux employés des différents édifices.

**Mesure de suivi :** Le résumé exécutif national de Shepell.fgi sera présenté avant la prochaine réunion.

#### **b) Le point sur le site de la SST**

Le site Web de la SST est presque prêt. On prévoit que la Phase I sera affichée sur Merlin d'ici au 1er avril.

**Mesure de suivi :** Le Bureau des services de SST de l'Agence fera le point à la prochaine réunion.

#### **c) Structure de politique de SST de l'ACIA et six directives**

La DGFATI est en charge de la directive sur les mesures d'urgence, et le groupe de travail transmettra une première ébauche au CONSST et au réseau de SST d'ici la fin de février.

**Mesure de suivi :** La DGFATI fera le point sur la directive sur les mesures d'urgence lors de la prochaine réunion.

#### **d) Le programme sur les services de santé**

L'attribution du contrat à un fournisseur de services national est en cours et prévue pour le 31 mars 2011. Dans le cadre de l'entente de service, un certain nombre de formulaires seront élaborés. On demandera aux membres du CONSST, au réseau de SST et aux gestionnaires des ressources humaines d'examiner ces formulaires afin de s'assurer qu'ils permettront d'obtenir tous les renseignements pertinents.

Les membres ont des inquiétudes concernant l'utilisation des évaluations de l'aptitude au travail. Le comité convient que dans bien des cas, il peut être opportun qu'un médecin de famille remplisse le formulaire d'évaluation de l'aptitude au travail. Un message offrant des conseils en ce qui a trait à l'utilisation appropriée des évaluations de l'aptitude au travail sera envoyé aux gestionnaires en ressources humaines et aux équipes de gestion.

**Mesure de suivi :** Le Bureau des services de SST de l'Agence et les Relations de travail rédigeront le message et feront le point à la prochaine réunion.

#### **e) Gouvernance en matière de SST (structure des comités en milieu de travail)**

La validation du nouveau mandat des comités des régions et des centres opérationnels se poursuit. Tous les mandats signés devront être acheminés à la Direction générale des opérations. Une fois que tous les mandats signés auront été reçus, le Bureau des services de SST de l'Agence et la Direction générale des opérations les valideront et produiront un rapport.

**Mesure de suivi :** Le Bureau des services de SST de l'Agence fera le point à la prochaine réunion.

## **f) Résumé des données de l'ACIA en matière de SST à l'échelle nationale**

La rédaction du rapport annuel de l'employeur concernant les situations comportant des risques se poursuit. Les conseillers en SST des centres opérationnels compilent actuellement les données. Le rapport doit être présenté à RHDCC au début mars 2011.

**Mesure de suivi :** Le rapport annuel couvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 sera fourni. Les conseillers en SST des centres opérationnels enverront les rapports trimestriels sur les situations comportant des risques pour la période du 1er janvier 2011 au 31 mars 2011.

## **g) Formation obligatoire de l'ACIA en matière de SST**

De concert avec la Division des relations en milieu de travail et le Bureau des services de santé et sécurité au travail de l'Agence, la Direction générale des opérations a examiné le cours en ligne sur l'analyse du risque professionnel; cet examen est terminé, et la traduction est à venir.

On a envoyé la 2e et dernière version de la norme pour le Programme de prévention des risques au CONSST et au réseau de SST pour obtenir leurs commentaires d'ici à la mi-février.

Le sous-comité sur la formation s'est réuni le 24 novembre pour discuter de la nécessité de mettre en place un cours pilote de sensibilisation à la SST à l'aide d'Adobe Connect. La Division de l'apprentissage a accepté d'élaborer le cours pilote en question, qui sera destiné aux membres des comités de SST et aux nouveaux employés.

On achèvera l'élaboration de la formation portant sur l'inspection des lieux de travail et les rapports sur les situations comportant des risques (RSCR) après que le module de sensibilisation à la SST sera terminé.

La formation obligatoire en ligne sur *Campusdirect* du Programme de prévention des risques est terminée à 70 %. Une note a été envoyée aux directeurs exécutifs et aux vice-présidents de chacune des directions générales pour leur demander de veiller à ce que la formation obligatoire soit suivie.

**Mesure de suivi :** Le Bureau des services de SST de l'Agence enverra au sous-comité sur la formation, aux fins d'examen, le matériel portant sur la sensibilisation à la SST.

  
[Haut de la page](#)

## **6. Nouveaux points**

### **Politique sur les employés qui travaillent seuls**

Les membres du CONSST discutent de la nécessité d'établir une politique sur les employés qui travaillent seuls. Le Bureau des services de SST de l'Agence rédigera cette politique et la transmettra aux membres du CONSST et au réseau de SST aux fins d'examen.

**Mesure de suivi :** Le Bureau des services de SST de l'Agence transmettra l'ébauche de la politique aux membres du CONSST et au réseau de SST d'ici à la fin mars dans le but d'obtenir leurs commentaires avant la prochaine réunion.

## 7. Tour de table

### a) Interprétation des barèmes de distribution autorisée

On discute de remboursement pour les employés qui occupent des postes exigeant le port obligatoire de chaussures de protection. L'Agence fournira des chaussures de protection de diverses façons, notamment par l'achat direct de bottes et de chaussures au moyen des offres à commandes ou en remboursant les employés qui ont acheté eux-même leurs bottes ou chaussures.

Une note de service de la Direction générale des opérations en date du 25 octobre 2007, intitulée « Somme allouée pour les chaussures de sécurité », précise ce qui suit : « À noter que la somme de 150 \$ n'est qu'un repère, lequel n'empêche ni les gestionnaires ni les superviseurs de tenir compte de situations particulières. Ils ont donc la marge de manoeuvre pour approuver au cas par cas l'achat de chaussures de sécurité au-delà du montant fixé. »

**Mesure de suivi :** JP St-Amand communiquera avec les Systèmes financiers de l'Agence pour expliquer la latitude à cet égard, et il fera le point à ce sujet à la prochaine réunion.

### b) Enquête sur la qualité de l'air intérieur (question de la réunion du 8 juillet 2010 réinscrite à l'ordre du jour)

Les préoccupations relatives à la qualité de l'air au 1050, Courtney Park Drive East, Mississauga, n'ont pas été résolues. Le comité local en milieu de travail a demandé la tenue d'une étude exhaustive sur la qualité de l'air dans cet édifice.

**Mesure de suivi :** JP St-Amand communiquera avec un représentant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour s'informer des raisons pour lesquelles le problème n'a pas encore été résolu.

### c) Désignation d'une personne qualifiée et avis au comité local et au représentant en SST concerné dans le cas des rapports d'enquête de situation comportant des risques

*Dans certains bureaux, des gestionnaires et des superviseurs remplissent les rapports d'enquête de situation comportant des risques sans avoir d'abord désigné une personne qualifiée pour enquêter au sujet de l'incident et sans la participation du comité local ou du représentant en SST concerné. Cette façon de faire peut retarder sérieusement une enquête et entraver la capacité d'une personne qualifiée à mener une enquête en bonne et due forme. On peut régler cette situation principalement grâce à la formation. On se penchera davantage sur cette question lors de la prochaine réunion.*

On recommande que les comités de gestion et les comités ou représentants de la SST se reportent aux alinéas 15.4 (1)a)b)c) de la Partie XV du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'aux points 17.1 et 17.1.1 de la Directive sur la santé et la sécurité au travail

**Mesure de suivi :**

Cette question sera abordée à la prochaine réunion.